



## Transfert d'heure d'un moi à l'autre

Par **Kimy**, le **04/04/2014** à **22:15**

Bonjour,

Je suis actuellement en apprentissage boucherie, j'ai 22 ans. J'ai passer ma période d'essai. Je travail tout les matin de 6h à 13 heure avec en plus le vendredi après midi de 15h à 20. Mes horaires sont variable.

Je suis confronter à un problème avec mon chef et formateur, il refuse que je vienne travailler jeudi, ce qui me fait perdre 6 heure dans la semaine et également dans le moi. Quand je lui en ai parler, il m'a dit que c'est lui qui choisissait mes horaire et que de toute façon ma paye était fixe, que ce qui la faisait varier était le nombre de jour dans le moi...

Je suis aller me renseigner auprès de mes collègues, ils m'ont informer que le chef souhaitait surement me retirer pas mal d'heure dans les mois qui suivent afin de me faire travailler + en été (d'après leur information cela irait jusqu'à 50 voir 60 heure dans la semaine)et que cela est monnaie courante en boucherie.

A t-il vraiment la possibilité de faire cela? Cela aura-t-il un impact sur mon salaire ? Peut-il tenter de me faire virer si je refuse ? Est-ce que je doit tout de même venir travailler ?

Voila j'ai beaucoup de question et je vous remercie pour l'aide que vous m'apporterai.

Par **P.M.**, le **04/04/2014** à **23:39**

Bonjour,

Normalement, vous êtes mensualisé et le salaire doit être prévu au contrat d'apprentissage donc même le nombre de jours du mois ne peut pas le faire varier...

Le tout c'est que l'employeur ne puisse pas prétendre que c'est vous qui décidez de ne pas venir travailler le jeudi et que vous essayez d'avoir la preuve que c'est votre chef et maître d'apprentissage qui refuse que vous veniez travailler ce jour-là car la modulation du temps de travail ne peut être pratiquée que suivant les modalités exposées dans [ce dossier](#)...